

# DOSSIER D'INSCRIPTION



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### 1- INSCRIPTION & ADHESION :

L'inscription aux activités de Bravocolo implique l'adhésion aux présentes conditions générales de vente ainsi que l'application stricte des directives du responsable du séjour. Les responsables légaux des mineurs reconnaissent en avoir pris connaissance.

L'inscription est effective lorsque le dossier est parvenu complet par courrier et accompagné des arrhes demandées. Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Dans le cas d'une inscription réalisée moins de 30 jours avant la date de départ, vous devez joindre l'intégralité du paiement.

Passé ce délai, toute inscription non réglée sera annulée et des frais seront retenus.

### 2- FRAIS D'ANNULATION :

Toute annulation entraîne les frais suivants :

- Plus de 30 jours avant le départ = montant des arrhes, établi à 30% du montant total du séjour
- Entre 29 jours et 10 jours = 40% du montant total du séjour
- Moins de 9 jours = l'intégralité du paiement du séjour est due

L'Association se réserve le droit d'examiner chaque cas pour éventuellement, diminuer ou annuler ces frais.

### 3- MODIFICATIONS D'UN SEJOUR :

Dans le cas où Bravocolo serait obligée de modifier ou d'annuler un séjour pour des motifs liés à la sécurité des participants, les familles ou responsables ne bénéficieraient que du remboursement des sommes versées, à l'exclusion de tout dommage et/ou intérêt.

### 4- RENVOI D'UN PARTICIPANT :

En cas de manquements graves aux règles de sécurité et/ou à des actes inadaptés à la vie en collectivité, le responsable du séjour peut prononcer le renvoi d'un participant. Cette décision, prise en concertation avec le représentant de l'organisateur, sera alors notifiée au responsable légal qui reconnaît avoir pris connaissance de son obligation d'assurer le rapatriement du participant dans un délai n'excédant pas 24h.

Celui-ci prend également connaissance de son obligation de régler l'ensemble des frais éventuellement engendrés par le rapatriement organisé par les services de l'organisateur (remboursement des frais de déplacement entre le lieu de séjour et le lieu de prise en charge du jeune + indemnisation relative à la présence d'un personnel + nuit d'hôtel le cas échéant).

### 5- HORAIRES & LIEUX DE CONVOCATION :

Dans les 10 jours précédents le départ, une convocation est adressée par courrier et/ou mail à l'adresse indiquée sur le dossier. Elle précise les dates, horaires et lieux de convocation pour les trajets aller et retour.

En aucun cas, le remboursement du montant du séjour ne peut être accordé lorsque le participant ne se présente pas aux lieux de rendez-vous, aux horaires et dates indiqués.

### 6- BAGAGES & EFFETS PERSONNELS :

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des affaires personnelles des participants. Nous conseillons d'ailleurs de ne pas confier à l'enfant d'effets personnels de valeur financière et/ou affective.

### 7- ASSURANCES :

Chaque participant devra avoir souscrit préalablement au départ une assurance Responsabilité Civile. Aucun enfant ou adulte ne sera admis à prendre le départ si une assurance n'a pas été souscrite obligatoirement.

L'organisateur, pour sa part, met à la disposition de tous les conditions de gestion des dommages physiques et matériels souscrit par son assurance.

### 8- DROIT À L'IMAGE :

Dans le cadre des activités de Bravocolo, les enfants pourront être pris en photo seul ou en groupe.

Elles serviront à illustrer le blog de nos séjours. Ces photos pourront éventuellement servir à présenter les activités sur son site internet ou ses futurs supports publicitaires.

Si vous ne souhaitez pas que l'enfant soit pris en photo, veuillez adresser un courrier à Dewen Productions : 3, allée Hélène Boucher – 95250 Beauchamp.

(Réservé à l'organisateur) Fiche Sanitaire  Certificat médical  Test gilet  Licence FFE

N° DE DOSSIER : \_\_\_\_\_ État du Dossier : Complet  En cours

Date de réception : \_\_\_\_\_